



## DOSSIERS D'INSCRIPTIONS 2020-2021

Votre enfant est né en 2017, ou vous arrivez sur la commune

**Afin de limiter tout déplacement non essentiel,  
les inscriptions se feront par mail  
à compter du 13 avril 2020 de la manière suivante**

### 1<sup>ère</sup> étape :

Télécharger la fiche d'inscription sur le site internet de la mairie

<https://www.carnoux-en-provence.com/fr/enfance-jeunesse-sport/ecole/les-permanences>

### 2<sup>nde</sup> étape :

Transmettre les pièces suivantes par mail sur l'adresse : [a.traversot@mairie-carnoux.fr](mailto:a.traversot@mairie-carnoux.fr)

- ⇒ la fiche d'inscription complétée et signée
- ⇒ un justificatif de domicile  
*(facture EDF/GDF de moins de 3 mois, avis d'imposition, quittance de loyer.  
Attention : aucun autre justificatif ne sera accepté)*
- ⇒ le livret de famille *(toutes les pages complétées)*
- ⇒ les pages « vaccination » du carnet de santé

### Le cas échéant :

- ⇒ le jugement de divorce spécifiant les conditions de garde des enfants
- ⇒ le certificat de radiation de la précédente école

**NB : toutes les pièces jointes doivent être en format PDF ou JPEG /  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**

**Pour les personnes qui sont dans l'incapacité d'utiliser l'outil informatique,  
des fiches d'inscription sont à votre disposition sur la porte de la mairie.**

**Les dossiers « papier » seront à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie  
(L'enveloppe devra porter la mention AFFAIRES SCOLAIRES)**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**

Les enfants nés du 1er janvier au 31 mars 2018 seront inscrits sur liste d'attente et ne seront scolarisés qu'en fonction du nombre de places disponibles (les parents en seront avisés en septembre 2020) Les enfants nés à partir d'avril 2018 ne pourront pas être inscrits.

